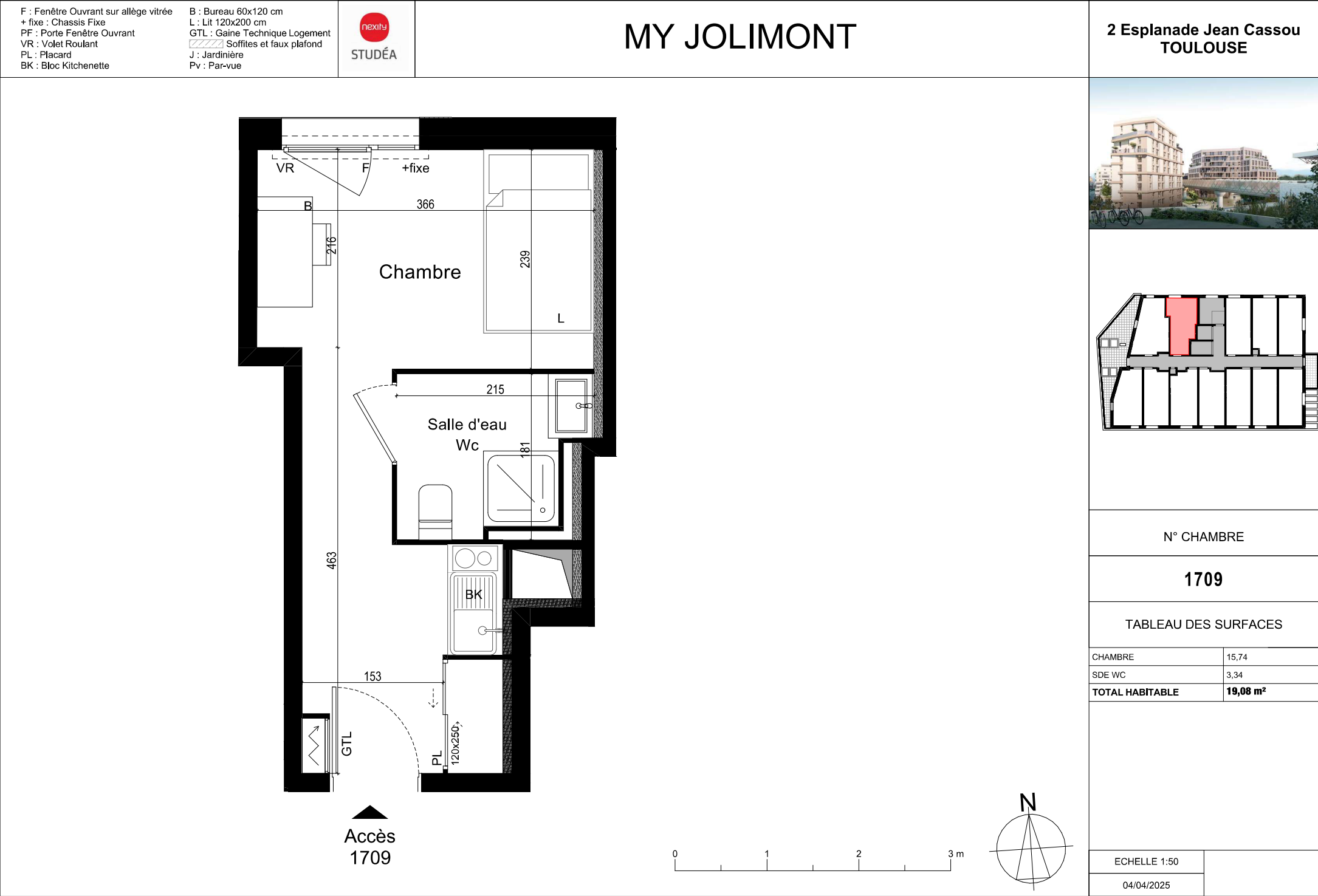




Le présent plan exprime les dispositions générales du logement, susceptibles de variations en fonction des nécessités techniques et/ou administratives, tant en ce qui concerne les dimensions que les équipements.
Les équipements fournis sont décrits dans la notice.